

Par suite d'une convocation en date du 26 Octobre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 30 Octobre 2023, à 18h30 sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire de la commune.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Approbation Procès-Verbal réunion du 18/09/2023
2. Avant-projet SIDEC éclairage lot n°2
3. Appel d'offres travaux rue de Samerey
4. Devis signalisations aménagement voirie
5. Coupes de bois 2024
6. Rapport SER
7. Renouvellement adhésion groupement d'achat d'électricité
8. Questions diverses

Présent(e)s :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, MM. ALBERTIN Michel, DUCREUX Philippe, NOIROT Benjamin, VIVINE Serge, M. BERNARD Eric, M. SCORDO Rémi, M. VOISIN Jean Marc

Absent excusé : HUMBERT Jean-Yves

Absente : GERRIET Charline, RUSCH Elodie

Procurations : HUMBERT Jean-Yves à ALBERTINI Michel

Secrétaire de séance : M. VOISIN Jean-Marc

Mme Le Maire ouvre la séance à 18 heures et 35 minutes et procède à l'appel des présents.
Le conseil municipal a désigné M. VOISIN Jean-Marc pour remplir les fonctions de secrétaire.

Point n°1 : Approbation PV du 18/09/2023

Mme le Maire appelle les membres du conseil à l'approbation du procès-verbal de la séance du 18/09/2023 dont un exemplaire brouillon leur a été envoyé.

Aucune remarque n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point n°2 : Avant-projet SIDEC éclairage lot n°2

M. ALBERTINI présente à l'assemblée l'avant-projet sommaire du SIDEC concernant la 2^e partie de l'équipement en Led de l'éclairage public. Il précise que ces travaux devront commencer sur le 1^{er} semestre 2024 et ils concernent le lot AB + AC + AE cela complète les artères principales de la commune rues Tavaux, Centre, Damparis en ajoutant Vieux Fournil, Battous, Gaité, qui sont sur les mêmes postes DP, soit 77 luminaires.

Un éclairage sera proposé en étude avec une baisse d'intensité à 80% pour comparer avec une baisse d'intensité à 50% (définie en usine)

Le Conseil approuve le choix de la proposition financière d'un montant de 58 287.01€ TTC, après déduction participation financière de 15 000 €.

Point n°3 : Appel d'offres travaux rue de Samerey

Mme le maire informe l'assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 25 octobre afin d'analyser les propositions des entreprises sur notre aménagement de la rue de Samerey. M Brochet, maître d'œuvre nous a rédigé un rapport d'analyse de ces offres avec un classement suite aux critères demandés.

M Albertini informe que l'entreprise COLAS est classée 1^{ère} et propose, comme la commission de la retenir.

Après avoir consulté le rapport et s'être informé sur quelques points techniques, le Conseil Municipal entérine, à l'unanimité, la décision de la commission d'appel d'offres, et valide les travaux d'aménagement de la rue de

Samerey avec l'entreprise COLAS pour un montant **148 248,10 HT**. Et charge Mme le Maire de signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution du marché.

Point n°4 : Devis signalisations aménagement voirie

M.ALBERTINI propose à l'assemblée de consulter le tableau comparatif des devis des 3 entreprises pour les travaux de la signalétique de l'aménagement de la rue de Samerey, Markosol pour 13 949.10 HT, Signature pour 19 782.10 HT et CCS pour 12 555.00 HT. Il précise que les panneaux posés auront un socle de forme cylindrique plus solide lors d'accrochage. Après réflexion le conseil valide le moins disant.

Point n°5 : Coupes de bois

Benjamin Noirot, responsable de la commission bois présente la proposition de l'ONF pour les coupes de bois de l'exercice 2024 ainsi que leur destination. Il présente le plan de situation et désigne les parcelles retenues. Les inscriptions d'affouage sont en cours avec une légère baisse. Pour les ventes de gré à gré les essences seront des chênes, feuillus précieux, feuillus durs, feuillus tendres. Sauf précisions contraires, seules les futaies à 1.30 m de diamètre supérieur ou égal à 40 cm seront destinées à la vente et les découpes appliquées seront les découpes dites « standard ». Pour les affouagistes seront retenus les arbres d'un diamètre inférieur à 35cm ou sans valeur commerciale.

M Noirot informe l'assemblée qu'elle doit désigner 3 personnes comme garants de la bonne exploitation des bois. Mr Albertini, Mr Vivine et Mr Noirot se proposent. Le conseil valide.

Point n°6 : Rapport SER

M. NOIROT Benjamin présente le rapport annuel d'activité 2022 sur le prix et la qualité du service de l'eau. Il rappelle aux membres du conseil qu'ils ont tous pu en prendre connaissance avant ce jour, suite à son envoi par mail. Le conseil municipal après exposé prend note de ce rapport.

Point n°7 : Renouvellement adhésion groupement d'achat d'électricité

Mme le maire rappelle à l'assemblée que la commune est adhérente au groupement de commande pour l'achat d'énergie par délibération n° DE-05-20-07-17 du 20/07/2017.

Ce groupement de commandes est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2025 pour l'électricité.

Les huit syndicats d'énergie de la région Bourgogne-Franche Comté proposent un nouveau groupement de commandes aux membres du groupement actuel afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2026. Ce groupement permettra notamment de recourir à de nouvelles modalités d'achat, à savoir les contrats de vente directe entre producteurs et consommateurs ou encore la fourniture du complément d'électricité des projets d'autoconsommation.

Elle rappelle à l'assemblée qu'en date du 01/01/2023 le groupement a été renouvelé pour une période de 3 ans, ce qui a permis de limiter de la hausse du coût d'électricité.

Le conseil autorise Mme le maire à faire les démarches nécessaires pour une nouvelle adhésion au 01/01/2026.

Point n°8 : Questions diverses :

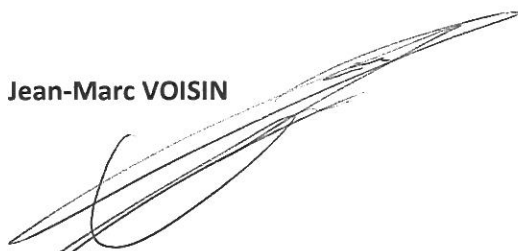
Mme le Maire cède la parole à Mme Ferreira, vice-présidente du CCAS. Elle informe l'assemblée de la date retenue pour la distribution des colis à nos aînés, le samedi 9 décembre. Le repas est quant à lui prévu le 18 novembre, elle valide les présences des élus et donne rendez-vous à chacun à 11h30.

Une nouvelle distribution de flyers informant de la distribution des carafes offertes par le SER est prévue le samedi 4 Novembre 2023.

La séance est levée à 19h54

Le secrétaire de séance

Jean-Marc VOISIN



Le Maire,

Joëlle LEPETZ

